

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

8 décembre 2020

Date d'affichage :

21 décembre 2020

L'AN deux mille vingt, le **14 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à 19 heures 00, à la salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nathalie NIORT

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Monique STORKSEN, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020**

QUESTION N° 15

OBJET : Centre Social Joseph Gaidier : Mise à disposition temporaire de locaux

RAPPORTEUR : Pierre CHASSAING

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 3 décembre 2020 et la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomais » qui s'est réunie le 30 novembre 2020

Suite à l'incendie survenu dans les locaux du Centre Social Joseph Gaidier au 12 avenue de la Libération, propriété de l'association de gestion des centres sociaux, ceux-ci sont inutilisables.

Dans l'attente de solutions découlant des indemnités d'assurance, il apparaît nécessaire d'accompagner le Centre Social afin de permettre la reprise des activités les plus essentielles dont l'accompagnement scolaire et l'accompagnement parental, ceci sur la durée de l'année scolaire.

Dans ce cadre, la Commune de Riom propose une solution de relogement temporaire des activités du Centre Joseph Gaidier, sur trois sites communaux :

- Une partie des locaux du groupe scolaire Jean Rostand, actuellement vacante dans le cadre d'une opération de réhabilitation à venir : une surface de 390 m² environ (anciens locaux IEN, médecine scolaire au RDC et deux anciens appartements de fonction au 1^{er} étage) ; Les activités du Centre social étant calées sur la période scolaire, les locaux seront donc rendus à la Commune pour l'engagement des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jean Rostand à l'été 2021, comme prévu dans le calendrier de l'opération.
- Des salles à la Maison des Syndicats : un bureau vacant de 20 m², et une salle de réunion de 35 m² partagée avec les autres utilisateurs du site.
- Locaux de l'ARJ rue du Nord : un avenant à la convention de la Commune avec l'ARJ prévoit le partage des locaux avec les Centres Sociaux en alternance pour un mois, reconductible sur 6 mois maximum.

L'ensemble est mis à disposition réalisée à titre gratuit (sauf téléphonie et maintenance des extincteurs).

Ces mises à disposition font l'objet de conventions précaires d'occupation précisant les modalités d'occupation pour chaque site (jointes en annexes), ceci jusqu'au 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la mise à disposition temporaire de locaux à l'association des Centres Sociaux et culturels du bassin de Riom sur les sites anciennement affectés au Groupe scolaire Jean Rostand, de la Maison des Syndicats, et des locaux de l'ARJ rue du Nord, selon les modalités des conventions d'occupation jointes à la présente délibération,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 décembre 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL